

www.e-rara.ch

**Histoire de l'Eglise vaudoise depuis son origine et des Vaudois du
Piémont jusqu'à nos jours**

Monastier, Antoine

Lausanne, 1847

ETH-Bibliothek Zürich

Shelf Mark: Rar 27486

Persistent Link: <http://dx.doi.org/10.3931/e-rara-65543>

Chapitre VIII.

www.e-rara.ch

Die Plattform e-rara.ch macht die in Schweizer Bibliotheken vorhandenen Drucke online verfügbar. Das Spektrum reicht von Büchern über Karten bis zu illustrierten Materialien – von den Anfängen des Buchdrucks bis ins 20. Jahrhundert.

e-rara.ch provides online access to rare books available in Swiss libraries. The holdings extend from books and maps to illustrated material – from the beginnings of printing to the 20th century.

e-rara.ch met en ligne des reproductions numériques d'imprimés conservés dans les bibliothèques de Suisse. L'éventail va des livres aux documents iconographiques en passant par les cartes – des débuts de l'imprimerie jusqu'au 20e siècle.

e-rara.ch mette a disposizione in rete le edizioni antiche conservate nelle biblioteche svizzere. La collezione comprende libri, carte geografiche e materiale illustrato che risalgono agli inizi della tipografia fino ad arrivare al XX secolo.

Nutzungsbedingungen Dieses Digitalisat kann kostenfrei heruntergeladen werden. Die Lizenzierungsart und die Nutzungsbedingungen sind individuell zu jedem Dokument in den Titelinformationen angegeben. Für weitere Informationen siehe auch [Link]

Terms of Use This digital copy can be downloaded free of charge. The type of licensing and the terms of use are indicated in the title information for each document individually. For further information please refer to the terms of use on [Link]

Conditions d'utilisation Ce document numérique peut être téléchargé gratuitement. Son statut juridique et ses conditions d'utilisation sont précisés dans sa notice détaillée. Pour de plus amples informations, voir [Link]

Condizioni di utilizzo Questo documento può essere scaricato gratuitamente. Il tipo di licenza e le condizioni di utilizzo sono indicate nella notizia bibliografica del singolo documento. Per ulteriori informazioni vedi anche [Link]

CHAPITRE VIII.

LES VAUDOIS DU PIÉMONT AU XII^e SIÈCLE.

Coup-d'œil en arrière. — Vaudois désignés sous le nom de montani. — Témoignages d'Honorius, — d'Eberard de Béthune, — de Giofredo ; — décret d'Otton IV. — Les pures doctrines conservées. — Circonstance particulière aux Vallées Vaudoises. — Les comtes de Luserne, princes du Saint-Empire. — Armoiries communes. — Conclusion.

Après avoir rendu compte du mouvement religieux qui agita la France et d'autres contrées aux XI^e et XII^e siècles, et qui, comme nous l'avons fait voir, partit vraisemblablement du sein des Alpes situées entre la France et l'Italie, nous devons rentrer dans les Vallées Vaudoises, pour reprendre le fil de leur histoire particulière, raconter leurs traditions et exposer l'état de leur Eglise.

Signalons d'abord quelques faits historiques.

Sans revenir sur les documents cités aux chapitres III et IV, documents qui constatent l'existence d'une Eglise prétendue hérétique, au sein des Alpes, dès le IV^e siècle, nous rappellerons seulement au lecteur, qu'au commencement du XII^e siècle, et bien avant l'époque de Valdo, la chronique de Saint-Thron, en Belgique, écrite de 1108 à 1136, par l'abbé Radulphe, mentionne une contrée des Alpes comme souillée par une hérésie invétérée, et que Bruno d'Asti, vers l'an 1120, parle des Vaudois sans les désigner, il est vrai, par ce nom, mais avec des détails suffisants, surtout dans ce qu'il dit de leur tradition, pour qu'on les reconnaisse sans peine.

A ces témoignages, développés au chapitre IV, nous ajoutons les suivants.

Honorius, prêtre d'Autun, au commencement du XII^e siècle, parle d'hérétiques qu'il nomme *montani*, ou montagnards, et qu'il caractérise par ces seuls mots : « Les hérétiques montagnards sont ainsi nommés des montagnes. » Dans des temps de persécution, ils se cachèrent dans les montagnes et se séparèrent du corps de l'Eglise. »

Eberard de Béthune, vers l'an 1160, s'exprime peu différemment sur le même sujet : « On les appelle, dit-il, hérétiques montagnards, parce que, dans un temps de persécution, ils se cachèrent dans les montagnes, et pour cette cause, ils errèrent quant à la foi catholique. » Et, quoique ce dernier auteur ne dise pas que les hérétiques qu'il a nommés Vallenses au chapitre XXV de son livre, et qu'il y a représentés comme des missionnaires venus d'une vallée de larmes, soient les mêmes que ceux qu'il appelle *montani* ou montagnards au chapitre XXVI, cependant rien ne s'y oppose ; car Eberard, dans la longue liste qu'il y a dressée de toutes les sortes d'hérésies possibles, passe sous silence les Vallenses qu'il a cependant nommés plus haut, et ne cite que les *montani*. Cette omission des Vallenses ne se comprend qu'autant que les Vallenses sont les mêmes que l'une des classes d'hérétiques qu'il y nomme et dépeint : ce qui est très-vraisemblable, vu la ressemblance de signification des noms de montagnards et de Vallenses, c'est-à-dire habitants des vallées, et aussi vu l'analogie des détails qu'il donne sur les persécutions qu'ont souffertes les montagnards, et sur celles qui ont affligé les habitants de la vallée de douleur ou de larmes.

Ajoutez à cela que le nom de *montani* était donné à l'un des peuples de la Ligurie, établi dans les Alpes voisines

des Vagiens (aujourd'hui les habitants du marquisat de Saluces) et limitrophes des Vallées Vaudoises. (Pour HONORIUS, voir *Maxima Biblioth.*, P. P., t. XX, col. 1039. — Pour EBERARD, t. XXIV, col. 1575 à 1577. — *Montani*, voir *Geographia antiqua* CELLARI, t. I, p. 518; — ou PLINII *Geog.*, cap. XX.)

Et qu'on ne s'étonne pas que, d'après cette dernière explication, la prétendue hérésie vaudoise se serait étendue plus au midi dans les montagnes de la Ligurie, tout comme nous avons vu, au chapitre IV, qu'elle s'étendait plus à l'orient, dans le Biellais et le Novarrais; car rien n'est plus certain. Qu'on se souvienne seulement de ce que nous avons dit de ses conquêtes dans l'Astesan, au X^e siècle. Nous aurons d'ailleurs l'occasion de prouver, par de nouveaux détails, cette extension de l'Eglise vaudoise au-delà des limites dans lesquelles elle est aujourd'hui resserrée.

Un ancien écrivain, Gioffredo, nous apprend que l'hérésie vaudoise, qu'il fait à tort provenir de France, s'était déjà étendue, l'an 1198, non-seulement dans les vallées d'Angrogne, de Luserne et de Saint-Martin, du diocèse de Turin, mais dans la plaine. « Non contents, dit-il, de rester en » fouis dans les cavernes des montagnes, ils (les Vaudois) » ont eu l'audace de semer la fausse doctrine dans les plaines du Piémont et de la Lombardie, établissant un centre » dans Bagnolo, d'où l'on croit que quelques-uns d'entre » eux ont pris la dénomination d'hérétiques de Bagnolo » (Bagnolenses), comme en parle Rainier Sacco, vers l'an 1250. C'est pourquoi Jacques, évêque de Turin, désireux d'éloigner cette peste de son diocèse, organisa une persécution contre eux, après avoir obtenu, à cet effet, l'an 1198, un décret de l'empereur Otton IV, sur lequel nous reviendrons plus tard. (V. GIOFFREDO, *Storia delle Alpi maritime*, dans

Monumenta historice patriæ., t. III, p. 487; cit. SPONDANUS, an 1198.)

Si l'on s'étonnait que la secte vaudoise, ou plutôt le résidu de l'Eglise fidèle, ait pu se maintenir jusqu'alors, sans grande persécution, dans l'ancien diocèse de Claude de Turin et ailleurs, malgré la tendance oppressive de l'Eglise romaine, nous rappellerions ce que nous avons dit, au chapitre IV, des agitations et des luttes politiques des X^e et XI^e siècles (1), durant lesquels l'attention des chefs de l'Eglise romaine fut détournée de dessus les restes épars de l'Eglise fidèle, préoccupés qu'ils étaient de leurs intérêts terrestres, des dangers et des avantages de leur position, comme princes séculiers.

Une cause générale qui favorisa aussi la conservation de divers noyaux de l'Eglise fidèle, c'est la puissance de vie inhérente au principe chrétien, et qui est telle qu'elle ne peut être altérée et dénaturée que bien à la longue, partout où elle a étendu ses racines.

A cette cause puissante s'en joignirent d'autres particulières. Ainsi, en premier lieu, les innovations, adoptées dans l'Eglise des papes, mirent bien du temps à se répandre, comme l'histoire le démontre, en ce qui concerne les images, la messe, la présence réelle, etc. En second lieu, pendant longtemps on se borna à miner sourdement les doctrines anciennes, à faire l'apologie des nouvelles et à réfuter ceux qui attaquaient les innovations. On peut citer, comme exemples de ce fait, les écrits de saint Jérôme contre Vigi-

(1) Ces agitations et ces luttes durent être extrêmes en Piémont et en Lombardie, où, aux éléments de discordes existant entre les innombrables petites souverainetés, se joignirent les efforts d'une foule de villes libres, qui se formèrent pour se mettre à l'abri des vexations en les repoussant. (*Mém. hist.*, par le marquis COSTA DE BEAUREGARD, t. I, p. 67 à 75.)

lance, de Jonas d'Orléans contre Claude de Turin, de Pascale Rathbert contre l'ancienne doctrine de l'eucharistie, encore soutenue longtemps après par Bérenger de Tours, et d'autres, etc. En troisième lieu, on se contenta longtemps d'excommunier et d'anathématiser les hérétiques, ou ceux qu'on regarda comme tels. Les conciles en fournissent de nombreux exemples. Ensuite, on alla plus loin, l'on enferma dans des cloîtres et l'on soumit à une dure pénitence les opposants qualifiés. Mais ce ne fut guère qu'après que le pouvoir des papes eut atteint son plus haut période, depuis Grégoire VII (Hildebrand), qu'on vit, çà et là, des contredisants marquants périr de mort violente, être massacrés ou brûlés. Mais les persécutions organisées, telles que les croisades et l'horrible inquisition, ne datent guère que d'Innocent III (1).

Il est donc facile de comprendre que, jusqu'alors, la fidélité et la vérité purent se maintenir, là surtout où les circonstances les favorisèrent.

C'est ici le lieu d'indiquer une circonstance d'une haute importance, qui sert puissamment à expliquer le fait de la conservation de la vérité évangélique, depuis Claude de Turin, dans le territoire occupé encore aujourd'hui par les Vaudois : c'est que, à l'époque la plus reculée de la féodalité, ces Vallées étaient gouvernées par un seigneur puissant, ne relevant que de l'empire, et imbu lui-même des doctrines vaudoises. Ce fait si important est consigné

(1) On peut, d'après cette observation, comprendre comment la puissance de Rome, fondée par l'esprit de mensonge sur un mensonge, a dû, pour se soutenir, en venir à ces excès de tyrannie et de cruauté barbare qui ont fait verser tant de sang innocent, depuis Innocent III jusqu'à Innocent XI, sous lequel eurent lieu la révocation de l'édit de Nantes et la dispersion des Vaudois en 1685 et en 1686.

dans l'ouvrage déjà cité d'un auteur catholique, qui a pu mieux que personne s'assurer de la vérité qu'il nous fait connaître, M. le marquis Costa de Beauregard. Voici ses paroles : « Outre les comtés dérivant des grands marquisats, on ne peut douter qu'il n'y en eût d'autres créés » très-anciennement par les empereurs en faveur des principaux barons de ce pays, et qu'il n'y eût de simples » titres de comtes accordés à quelques seigneurs immédiats. » Tels furent les comtes de Castellamonte, de Blandra, de » Luserne et de Pioissasque, auxquels l'histoire piémontaise » donne cette qualification, dès le onzième et le douzième » siècles. »

D'après ce témoignage, les comtes de Luserne, seigneurs des Vallées (1), relevaient immédiatement de l'empire, et étaient par conséquent indépendants de tout prince voisin. Et, pour peu que leur force ne fût pas inférieure à celles des comtes et marquis d'alentour, ils pouvaient dans leurs vallées, si faciles à défendre par leur position naturelle, protéger leurs vassaux contre toute agression étrangère. Le même auteur ajoute encore : « On ne voit pas au reste que les » princes d'Achaïe, demeurant si près d'eux (des Vaudois), » les aient persécutés. On a même cru que quelques-uns » des comtes de Luserne, vassaux immédiats de l'empire » et principaux seigneurs de ces vallées, avaient partagé » très-anciennement leur croyance (2). » (*Mémoires historiques, etc.*, t. I, p. 64; — t. II, p. 51.)

A défaut d'autres documents historiques (3), les armoi-

(1) Tout au moins de la vallée de Luserne.

(2) On se rappelle que les comtes de Montfort, dans l'Astesan, avaient été dans le même cas.

(3) Un document, qui existe assurément, intéresserait, à plus d'un égard; les Vaudois: c'est le traité d'après lequel les comtes de Luserne

ries de la maison de Luserne suffisent, ce nous semble, à le prouver. Elles sont symboliques; elles figurent un flambeau (*Lucerna*), jetant une vive clarté au milieu des ténèbres. La devise qui les entoure est explicative (*Lux lucet in tenebris*) : la lumière luit dans les ténèbres. Ces armoiries et cette devise, que les Vaudois des vallées aiment encore aujourd'hui à regarder comme les leurs, attestent aussi, par leur signification symbolique, l'ancienneté de la vérité évangélique dans les vallées du Piémont. Elles attestent que, dès les temps où le nom de Lucerna fut donné à la plus considérable de ces vallées et à son comte, c'est-à-dire dès le X^e ou le XI^e siècle, selon le témoignage de M. le marquis Costa, bien longtemps avant Valdo, la lumière évangélique brillait dans les ténèbres, au milieu des superstitions romaines qui s'étaient étendues sur presque tous les royaumes de l'Occident.

Nous croyons donc avoir prouvé, aussi bien que le manque de documents plus précis le permet, que les Vaudois du Piémont ne sont point une secte qui doive son origine à Valdo, une apparition accidentelle au XII^e siècle, un mouvement religieux isolé, mais un rameau de l'Eglise primitive, préservé par un miracle éclatant, fleurissant à l'écart au milieu des débris qui ont recouvert le tronc qui l'a nourri, et qui ont froissé et desséché toutes les autres branches. L'Eglise des Vallées est une jeune enfant, échappée inaperçue au désastre qui priva sa mère de la vie, et qui vécut cachée dans des solitudes, dans des vallées et derrière d'âpres rochers, jusqu'au jour où elle attira involontairement les

et marquis d'Angrogne se sont soumis à la maison de Savoie. Les conditions de cet acte sont sûrement favorables aux Vaudois. Ce sont ces franchises et ces libertés religieuses qu'ils ont réclamées de tout temps, mais en vain, du moins pour une grande partie.

regards, tandis que ses sœurs, vêtues d'ornements magnifiques, oublièrent dans l'esclavage et la corruption le souvenir d'une mère fidèle et pieuse, et se privèrent, par leur légèreté, leur mollesse et leurs vices, de l'héritage incorruptible que le Seigneur avait voulu leur assurer par sa mort expiatoire.

Pour continuer à éclairer ce sujet, nous allons rapporter les traditions de l'Eglise vaudoise.